



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/11B

Paris, 7 juin 2019

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

Bakou, République d'Azerbaïdjan
30 juin - 10 juillet 2019

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Orientations et Compendium des politiques générales

11B. Compendium des politiques générales

RÉSUMÉ

Ce document est présenté en application de la Décision **42 COM 11** et comporte des informations sur les activités du groupe de travail d'experts du *Compendium des politiques générales*, le *Compendium des politiques générales* et le nouvel outil en ligne.

Projet de décision : 43 COM 11B, voir point IV

I. CONTEXTE

1. Suite à une série de décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis 2011 (Décision **35 COM 12B**, Décision **37 COM 13**, Décision **40 COM 12**), une source consolidée de politiques relatives au patrimoine mondial a commencé à être élaborée. La première proposition de dénomination (titre) pour cet outil a été « Orientations de politique générale », puis « Compendium des politiques générales ». L'objectif était d'éviter toute confusion entre le nouvel outil et les Orientations devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
2. L'élaboration du *Compendium des politiques générales* a été possible grâce au soutien financier du gouvernement australien. Le travail a débuté par une étude de cadrage dont les résultats ont été présentés au Comité lors de sa 40e session. Conformément aux recommandations formulées à la fin de l'étude, le Comité a décidé, par la Décision **40 COM 12**, d'adopter une approche en deux phases pour l'élaboration du *Compendium*. Un groupe de travail géographiquement équitable et respectueux de l'égalité des genres, composé d'experts du patrimoine naturel et culturel, a été établi pour dispenser des conseils et des recommandations concernant l'élaboration de l'outil.
3. Les vastes recherches menées par le Centre du patrimoine mondial au cours de la première phase, avec l'aide d'un consultant, les discussions approfondies du groupe d'experts et l'enquête ouverte réalisée auprès des États parties et d'autres acteurs de la *Convention* ont abouti à l'élaboration de la première ébauche du *Compendium des politiques générales* qui a été soumise à l'examen du Comité du patrimoine mondial au cours de sa 42e session.
4. Dans la Décision **42 COM 11**, le Comité a accueilli avec satisfaction l'ébauche de *Compendium* et a demandé la poursuite du travail de la Phase 2. Prenant note de la recommandation du groupe d'experts concernant l'élaboration d'un outil en ligne, qui a été approuvée par l'écrasante majorité des participants à l'enquête, le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial de continuer à étudier la faisabilité de cette option et a exhorté les États parties à apporter des fonds extrabudgétaires afin de contribuer à financer cette initiative.
5. Suite à la Décision **42 COM 11**, le Centre du patrimoine mondial a entrepris de mettre en œuvre la Phase 2, en se concentrant sur le perfectionnement et l'achèvement du *Compendium des politiques générales*, et sur la création d'un nouvel outil en ligne pour la présentation de ce document, y compris par la mise à disposition des ressources à cette fin.

II. PARTIE 1. ACHÈVEMENT DU COMPENDIUM DES POLITIQUES GÉNÉRALES

6. Après l'approbation de l'ébauche du *Compendium des politiques générales* par le Comité du patrimoine mondial (Décision **42 COM 11**), le Centre du patrimoine mondial a procédé à la Phase 2, en commençant par l'identification et la révision des différents aspects du document, afin de le préparer à l'examen du groupe de travail composé d'experts.
7. Le travail de perfectionnement du *Compendium des politiques générales* a consisté à réaliser un examen complet du document afin d'en assurer l'uniformité et la cohérence. Ce travail a essentiellement permis d'assurer l'homogénéité des différents chapitres, d'identifier un agencement plus approprié de certains paragraphes, de déplacer et de restructurer certaines sous-catégories et d'éviter les informations redondantes. L'examen détaillé du document a également permis d'éviter les

références à des informations opérationnelles et propriétés spécifiques, et de veiller à ce que les références portent sur des politiques générales.

8. L'examen de la cohérence du document a mis en évidence certaines lacunes. Certaines précisions ont également été apportées au document. Un sous-chapitre spécialement consacré au rôle du Comité du patrimoine mondial a notamment été ajouté, de même que des politiques nouvellement adoptées. Certains passages ont également été améliorés, notamment les parties abordant les synergies avec d'autres conventions, les politiques à l'échelle nationale, les menaces qui pèsent sur le patrimoine, la société civile, entre autres. D'autres recherches sur la jurisprudence ont également été menées. Par conséquent, certaines politiques concernant les propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial, leur gestion et leur suivi ont été intégrées au *Compendium*.
9. Des efforts ont été déployés afin que des liens entre le *Compendium des politiques générales* et les processus et les outils existants de la *Convention du patrimoine mondial* soient effectivement établis. Une attention particulière a notamment été apportée aux passerelles possibles et aux informations connexes entre les politiques sur les facteurs affectant les biens dans le *Compendium*, l'exercice de soumission des Rapports périodiques et la base de données sur l'état de conservation.
10. Conformément à la demande spécifique formulée par le Comité concernant l'importance de faciliter la compréhension du document par un vaste public notamment par l'ajout de paragraphes d'introduction dans chaque thème clé (Décision **42 COM 11**), des introductions ont également été rédigées.
11. La troisième réunion du groupe de travail composé d'experts s'est déroulée à Paris du 11 au 13 décembre 2018. Elle s'est concentrée sur l'examen détaillé du *Compendium*, y compris sur le travail de perfectionnement effectué à l'avance par le Centre. Malgré sa durée limitée, l'esprit de collaboration dans lequel la réunion s'est déroulée, ainsi que les séances de brainstorming ont permis de clarifier un certain nombre de questions clés et d'obtenir un consensus, notamment concernant l'approche méthodologique, entre autres. En outre, un examen du *Compendium* a été réalisé, chapitre par chapitre, et une révision des textes d'introduction a également été proposée.
12. Conformément à la demande du Comité d'étudier les lacunes éventuelles et les points à développer ou à perfectionner dans les politiques (Décision **42 COM 11**), les experts se sont consultés et ont identifié des domaines pouvant nécessiter une amélioration des politiques. Les domaines identifiés étaient les suivants : tourisme, jeunesse, genre, reconstruction et relèvement, communication et coopération régionales.
13. Le groupe de travail a également examiné la nécessité d'ajouter des politiques nouvellement adoptées, sans préjudice d'autres considérations dans les années à venir. Le groupe a réaffirmé que le *Compendium* devait être considéré comme un document évolutif. En ce sens, il devrait être régulièrement mis à jour afin de comporter les nouvelles décisions du Comité en matière de politiques ou d'autres sources et documents pertinents, par exemple la Politique sur le changement climatique, qui fait actuellement l'objet d'une mise à jour et qui sera examinée par le Comité lors d'une prochaine session. Il convient également de noter qu'après les recherches et l'analyse approfondies effectuées par les experts, d'autres décisions pertinentes, qui peuvent avoir été omises par inadvertance, pourraient être identifiées à l'avenir. Enfin, la méthodologie se heurte également à certaines limites, notamment en ce qui concerne la jurisprudence qui, excepté dans des cas très spécifiques, exige la prise de trois décisions similaires pour qu'une politique soit considérée comme telle. Cela signifie que certains points n'ont pas pu être intégrés dans la phase actuelle des travaux, mais qu'ils devront être traités dans les années à venir, si des décisions pertinentes ont été entre-temps adoptées par le Comité.

14. Le groupe d'experts a également admis que les documents relatifs aux politiques de l'UNESCO, des Nations Unies et d'autres agences et organisations intergouvernementales doivent être annexés au *Compendium des politiques générales*, en tant que sources d'informations connexes.
15. L'ébauche du *Compendium des politiques générales* a été achevée à la fin du mois de mars 2019, après une dernière révision en ligne des experts. L'étape suivante a consisté à l'intégrer dans l'outil en ligne, présenté dans la partie 2.

II. PARTIE 2. CRÉATION DE L'OUTIL EN LIGNE

Projet de présentation de l'outil en ligne

16. La création d'un outil en ligne, plébiscitée par l'ensemble des parties prenantes, s'est avérée tout aussi difficile que l'élaboration du *Compendium des politiques générales* lui-même. D'une part, les difficultés portaient sur la nature même du travail. De l'autre, il a fallu réunir les fonds extrabudgétaires nécessaires pour engager un développeur Web/de base de données professionnel.
17. Le Centre du patrimoine mondial a mené de vastes recherches sur des outils similaires et a réalisé une étude de faisabilité complète, comprenant des informations sur les exigences liées à cet outil en particulier.
18. Tout en recherchant activement un donateur à même de verser les fonds nécessaires pour la mise en œuvre complète de la décision du Comité, à l'automne 2018, le Centre du patrimoine mondial a utilisé un capital de lancement pour engager une entreprise spécialisée et expérimentée dans le développement d'applications Web, afin de proposer une ébauche de structure et de la présenter au groupe de travail d'experts afin qu'il l'examine et en débattenne.
19. Pendant la réunion du groupe d'experts en décembre 2018, les experts ont apporté des informations utiles et formulé des exigences à prendre en compte lors de l'élaboration de l'outil. Celles-ci portaient sur la facilité d'utilisation et les fonctions de cette ressource, plus particulièrement sur la fonction de recherche. Les participants se sont également livrés à une séance de brainstorming afin d'identifier les mots clés éventuels et termes associés dans le but de déterminer les domaines d'intérêt susceptibles de faire l'objet de recherches par les futurs utilisateurs.

Outil en ligne du *Compendium des politiques générales*

20. Grâce au soutien financier opportun du gouvernement de la République de Corée, le Centre du patrimoine mondial a pu poursuivre son travail sur l'élaboration de l'outil en ligne. Le Centre a élaboré une structure adéquate pour l'outil en ligne, en y intégrant toutes les recommandations et les demandes du groupe d'experts. Il a travaillé, en outre, en étroite collaboration avec les développeurs Web qui avaient travaillé sur la première ébauche.
21. L'*outil en ligne du Compendium des politiques générales* est actuellement opérationnel et accessible sur le site Web du Centre du patrimoine mondial, à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/compendium/>.
22. L'*outil en ligne du Compendium des politiques générales* comporte une page d'accueil, qui permet d'accéder aux différentes parties du site, à savoir Thèmes, Sources de politiques, Documents connexes et À propos.

23. La page d'accueil présente essentiellement la structure du *Compendium des politiques générales*, grâce à un code couleur favorisant une identification visuelle simple, et offre la possibilité d'utiliser la barre de recherche.
24. L'outil en ligne présente toutes les informations figurant dans le *Compendium* via différents mécanismes de recherche. Il est possible de télécharger le *Compendium* dans son intégralité (Document complet), d'en consulter les rubriques (Politiques générales et les « 5C ») ou de le consulter en effectuant des recherches spécifiques via son moteur de recherche. Une fonction de recherche avancée a été mise en place. Elle permet d'effectuer des recherches par menace, thème et mot clé, entre autres.
25. Les résultats sont classés par ordre de priorité selon la logique de la structure du *Compendium des politiques générales* et selon la hiérarchie des sources de politiques adoptée par le Comité dans le document approuvé par la Décision **42 COM 11**. Il est également possible de télécharger les résultats d'une recherche sur le site Web, afin de présenter aux utilisateurs un ensemble clair de politiques sur le thème qui les intéresse.

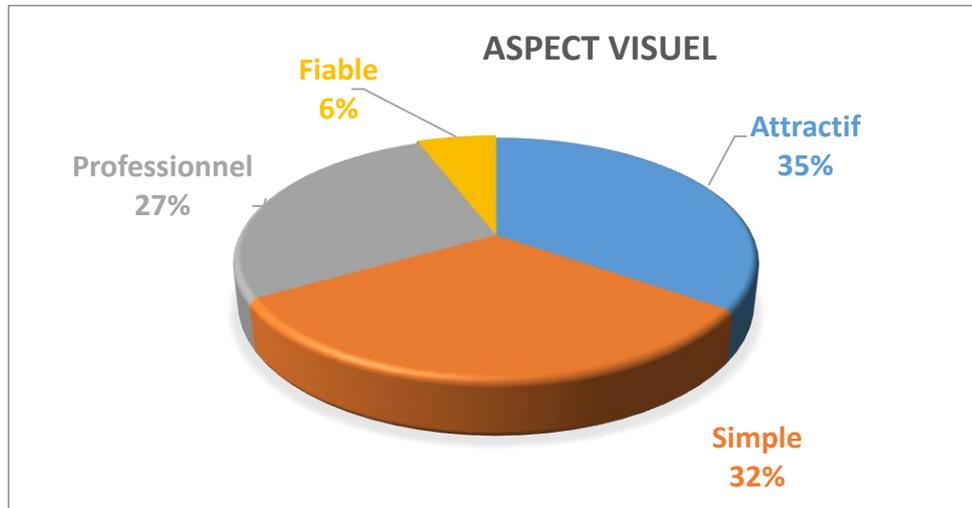
Tests utilisateurs et consultation en ligne ouverte

26. Suite à la Décision **42 COM 11**, qui demandait la réalisation d'une consultation ouverte, le Centre du patrimoine mondial a organisé, en avril et en mai 2019, des enquêtes en ligne auprès de divers acteurs, ainsi que des tests utilisateurs dirigés. Le Centre du patrimoine mondial a ainsi pu bénéficier du retour d'expérience des principaux publics ciblés par l'outil, concernant ses fonctions, sa commodité, sa facilité d'utilisation, etc. Grâce à ces commentaires, il a pu apporter des modifications lorsque cela s'est avéré nécessaire.
27. Les tests dirigés ont réuni, à Paris, 16 participants, membres du personnel du Centre du patrimoine mondial et d'autres Conventions culturelles. Pour l'ensemble des participants, c'était la première fois qu'ils découvraient et parcouraient l'*outil en ligne du Compendium des politiques générales*. Pendant la séance, ils ont effectué plusieurs exercices dirigés et ont complété un questionnaire visant à connaître leurs impressions et leur avis. Ils ont également échangé avec leurs collègues présents dans la salle.
28. La réalisation de ces tests dirigés s'est avérée très utile. Elle a en effet permis d'identifier la façon dont les utilisateurs parcourent l'outil en ligne, les domaines où ils ont rencontré des difficultés majeures et les outils de recherche qu'ils ont préférés. Le comportement des utilisateurs pendant la navigation, ainsi que les débats et les commentaires échangés pendant la séance à Paris ont constitué un atout considérable à la fois pour les développeurs Web chargés du développement de l'outil en ligne et pour le Centre du patrimoine mondial, alors plus à même d'identifier les points positifs de l'outil et les points à améliorer.
29. En parallèle, des tests en ligne à distance ont été ouverts aux différents groupes de parties prenantes, notamment aux membres du groupe de travail composé d'experts, aux Organisations consultatives, aux représentants des États parties, aux organisations de la société civile et aux Centres de catégorie 2 dans le domaine du patrimoine mondial. Le test en ligne a eu lieu en deux sessions distinctes pendant le mois de mai afin de pouvoir faire participer davantage de parties prenantes.
30. 17 États parties se sont portés volontaire pour participer à la phase de test à distance. Toutes les régions y étaient représentées, avec un minimum d'un pays participant par région. Des Centres de catégorie 2 et des associations de la société civile ont également participé, ainsi que des experts du groupe de travail, notamment des

participants des Organisations consultatives. 24 enquêtes dûment complétées ont été reçues et six experts ont formulé des commentaires.

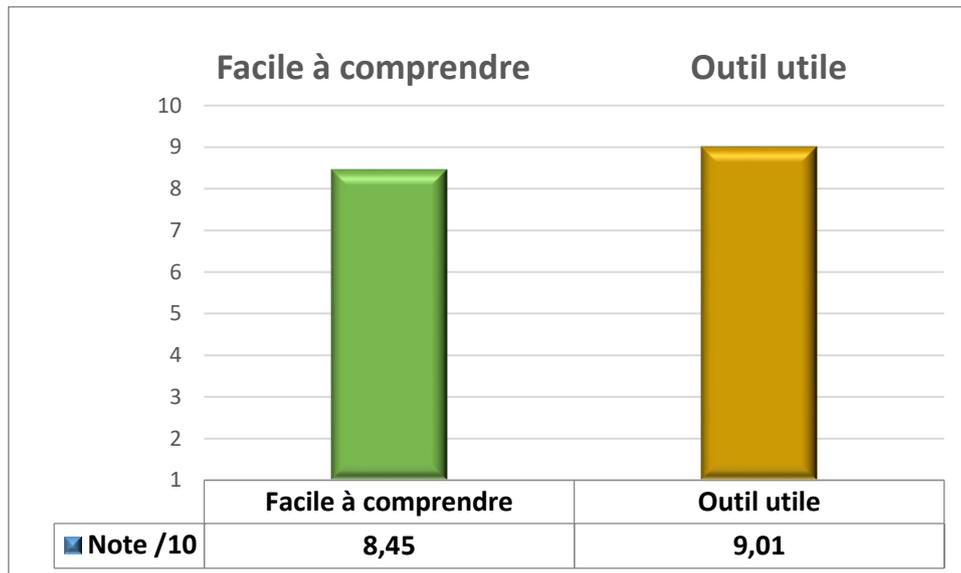
Retours d'expérience des parties prenantes

31. La majorité des participants a réagi de façon positive à l'aspect visuel de l'outil. Il a été essentiellement jugé simple, attractif et professionnel :



Appréciation de l'aspect visuel de l'outil en ligne (en pourcentage)

32. Les participants ont estimé que l'outil était simple et très utile. Ils ont attribué des notes élevées au *Compendium des politiques générales* en ligne :



Notes attribuées par les participants sur une échelle de 1 (pas d'accord) à 10 (tout à fait d'accord)

33. Entre les deux sessions de test du mois de mai, les recommandations des participants ont été rassemblées et certaines améliorations ont pu être opérées, avec pour conséquence une augmentation du nombre de commentaires positifs et des notes fournis par les participants de la seconde session de mai.

34. Les commentaires rédigés par les participants dans les questionnaires témoignent de la nature intuitive et de la facilité d'utilisation de l'outil. Les participants ont également formulé quelques recommandations visant à permettre d'améliorer certaines fonctions. Les suggestions d'amélioration concernaient principalement les outils de recherche,

que les utilisateurs souhaiteraient plus visibles et plus fonctionnels, et l'identification des thèmes généraux et de l'aspect visuel du *Compendium* lors de la navigation, pas assez claire à leur goût. Les autres réflexions portaient sur la conception et la cohérence de l'outil avec le site Web du Centre du patrimoine mondial, les liens vers les autres outils de la *Convention du patrimoine mondial*, ainsi que la lisibilité de certaines parties.

35. Enfin, le Centre du patrimoine mondial a reçu des commentaires très positifs, de la part des participants à la consultation en ligne et aux tests dirigés, concernant l'aspect visuel et la clarté de l'outil en ligne, en dépit de quelques points à améliorer. Les notes octroyées par les participants montrent que tous ont considéré que l'*outil en ligne du Compendium des politiques générales* était un instrument très utile pour leur travail.

III. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ETAPES A VENIR

36. Le *Compendium des politiques générales* présenté au Comité dans deux formats (un document Word et un outil en ligne) est le fruit du travail du Secrétariat et du groupe de travail d'experts au cours des deux phases de l'élaboration du *Compendium des politiques générales*. Néanmoins, comme l'a indiqué le groupe de travail composé d'experts et comme l'explique ce document, il s'agira d'un « document évolutif ». Il devra en effet être mis à jour et intégrer les nouvelles politiques adoptées à l'avenir par les décisions du Comité à ce sujet, les résolutions de l'Assemblée générale, etc. La mise à jour de ces informations sur les politiques relatives au patrimoine mondial sera donc nécessaire.
37. La mission d'intégrer dans le *Compendium* et l'outil en ligne les nouvelles politiques et les informations les concernant (sources, thèmes connexes, etc.), conformément aux décisions et résolutions en la matière, pourrait être confiée au Centre du patrimoine mondial, comme dans le cas de la mise à jour de la base de données actuelle des biens du patrimoine mondial en vertu des décisions concernant les changements de nom et de délimitation des biens.
38. Concernant l'*outil en ligne du Compendium des politiques générales*, les résultats de la consultation ouverte montrent que les parties prenantes le jugent très utile et apprécient sa conception attractive, simple et professionnelle. De façon générale, les participants saluent sa facilité d'utilisation et sa simplicité.
39. En collaboration avec les développeurs Web, le Centre du patrimoine mondial continuera à se pencher sur les problèmes identifiés et s'efforcera de suivre les recommandations formulées. L'objectif sera d'en faire un outil encore plus intuitif et plus clair, et d'améliorer les moteurs et les outils de recherche. Les liens vers les autres outils de la *Convention du patrimoine mondial* seront également améliorés. Il sera certainement encore nécessaire d'améliorer les fonctions et les fonctionnalités de l'outil en ligne. Ce processus pourra se dérouler de façon progressive, en fonction des commentaires des utilisateurs, notamment durant la période initiale d'utilisation.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 43 COM 11B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/19/43.COM/11B,*
2. *Rappelant les Décisions **35 COM 12B**, **37 COM 13**, **39 COM 12**, **40 COM 12** et **42 COM 11** adoptées respectivement à ses 35e (UNESCO, 2011), 37e (Phnom Penh, 2013), 39e (Bonn, 2015), 40e (Istanbul/UNESCO, 2016) et 42e (Manama, 2018) sessions ;*
3. *Remercie les gouvernements de l'Australie et de la République de Corée pour leur engagement et leur contribution financière en vue de l'élaboration du Compendium des politiques générales du patrimoine mondial financé par l'Australie et de l'outil en ligne de ce Compendium, financé par la République de Corée ;*
4. *Félicite le groupe de travail composé d'experts et le Centre du patrimoine mondial pour leur engagement et les efforts qu'ils ont déployés pour améliorer la première ébauche et achever le Compendium des politiques générales du patrimoine mondial ;*
5. *Félicite également le Centre du patrimoine mondial pour sa version en ligne, facile d'utilisation et facilement accessible, du Compendium des politiques générales du patrimoine mondial, et pour avoir mené avec succès une consultation ouverte en ligne avec les parties prenantes du patrimoine mondial et accueille favorablement les commentaires positifs et constructifs reçus ;*
6. *Entérine le Compendium des politiques générales du patrimoine mondial et demande au Centre du patrimoine mondial de le maintenir régulièrement à jour.*